



Documents à fournir pour une demande de logement Personne seule

Veillez prendre note que tous ses documents sont obligatoires et doivent être accompagnés de la demande de logement dûment rempli. Mon Chez Nous se réserve le droit de refuser votre demande de logement s'il y a des documents manquants. Pour toutes questions vous pouvez communiquer au 819 669-6032 au poste 200 ou par courriel à l'adresse logement@moncheznousinc.ca.

Preuve d'identité :

- Certificat de naissance.
- Carte d'assurance maladie.
- Permis de conduire (le cas échéant).
- Carte de résident permanent (le cas échéant).

Preuve d'adresse :

- Facture (s) avec l'adresse de la résidence actuelle.
- Preuve de résidence jusqu'à 12 mois auparavant sur une période de 24 mois.
- Baux (si location).

Preuve de revenus :

- Avis de cotisation.
- Relevé 5 (Prestataire de l'aide social - le cas échéant).
- Relevé de paie (le plus récent, le cas échéant).
- Chômage (le cas échéant)
- CLE (le cas échéant)
- Preuve de fiducie, gestion par un tiers ou curatelle (le cas échéant).

Autorisation de communiquer :

- Si la demande de logement est faite par un intervenant au dossier (Intervenant, travailleur social, médecin, infirmière, etc.) vous devez absolument joindre une autorisation de communiquer.

Office d'Habitation de l'Outaouais :

- Formulaire de l'OHO.
- Autorisation de communiquer les informations à l'OHO.